



DÉCLARATION D'IMPÔT - AIDE AUX CITOYENS

La période de la déclaration d'impôt est encore loin. Pour que tout se passe bien, nous nous préparons à temps pour aider nos citoyens à remplir leur déclaration d'impôt. Afin de garantir une utilisation optimale de vos ressources et des nôtres, nous souhaitons définir dès à présent la meilleure façon d'organiser notre collaboration.

Comme toujours, nous essayons d'apporter un maximum d'aide directe aux citoyens pour remplir leur déclaration d'impôt par le biais d'une aide téléphonique et d'une aide dans les bureaux du SPF Finances. Cette aide s'adresse à tous les citoyens qui doivent remplir une déclaration à l'impôt des personnes physiques et qui ne reçoivent pas de proposition de déclaration simplifiée. Les personnes qui ont des questions sur la proposition de déclaration simplifiée reçoivent une aide supplémentaire par téléphone via le Contact center du SPF Finances.

Dans le cadre de notre collaboration harmonieuse, nous comptons également sur vous pour communiquer sur ces canaux d'assistance à vos résidents. Vous trouverez en annexe de notre e-mail du matériel de communication, que nous vous invitons à reprendre sur vos canaux.

En outre, au cours de la période de déclaration, nous prévoyons deux formes possibles de collaboration avec les villes et les communes :

- l'échange d'informations via une plateforme électronique partagée
Cette approche est pratique pour les citoyens et allège la charge de travail des villes et des communes.
- les séances organisées localement.

Nous vous demandons de nous faire savoir au plus tard le 29 mars 2024 si vous préférez l'une ou l'autre de ces formes de collaboration et laquelle. Une combinaison des deux est également possible. Sur la base des demandes que nous recevrons, nous élaborerons une proposition d'organisation réalisable pour toutes les parties.

Échange via une plateforme électronique

Via une plateforme commune - créée pour chaque ville ou commune qui le souhaite - les données des contribuables qui demandent de l'aide sont échangées. Nos collaborateurs prennent contact avec ces contribuables et les aident par téléphone à remplir leur déclaration ou les invitent à se rendre dans l'un de nos bureaux.

Cette plateforme contient également tous les documents utiles à la collaboration.

Au cours de la période de déclaration précédente, plus de 170 villes et communes ont déjà utilisé ce système et nous avons pu aider des centaines de citoyens sans qu'ils aient à se déplacer. Un avantage supplémentaire de cette collaboration est qu'il n'y a pas de limite au nombre d'échanges.

Ceux qui optent pour cette forme de collaboration respecteront les conditions décrites dans l'accord de coopération. En résumé, il s'agit :

- de communiquer les données d'identification et de contact (numéro de registre national, nom et prénom et numéro de téléphone) du contribuable par le biais du canal sécurisé
- d'informer le contribuable qu'il sera contacté par notre personnel.

Cette possibilité n'existe pas pour les contribuables qui se rendent aux séances organisées localement.

Séances

Si vous choisissez d'organiser un jour de séance dans votre ville ou commune, vous vous engagez à respecter les conditions énoncées dans l'accord de coopération.

En résumé, ces conditions sont les suivantes :

- vous êtes responsable de l'organisation et de la planification des rendez-vous à une date fixe,
- vous assurez l'accueil et la sécurité des citoyens,
- vous garantissez que les locaux sont correctement aménagés, conformément aux normes d'hygiène et de sécurité, en veillant au respect de la vie privée, etc.,
- vous tenez compte des directives : 1 déclaration = 1 rendez-vous, 1 rendez-vous dure 12 minutes et les rendez-vous sont organisés entre 9 et 12 h et entre 13 et 15 h.

Faites savoir au Centre Particuliers de votre région au plus tard le 29 mars 2024 si vous souhaitez mettre en place une collaboration avec le SPF Finances et quelle(s) forme(s) vous préférez.

- Centre Particuliers Bruxelles p.bruxelles@minfin.fed.be
- Centre Particuliers Namur p.namur@minfin.fed.be
- Centre Particuliers Liège p.liege@minfin.fed.be
- Centre Particuliers Charleroi p.charleroi@minfin.fed.be
- Centre Particuliers Mons p.mons@minfin.fed.be

Cordialement,

Annelies Goovaerts

Conseiller général, temporairement chargée de la fonction d'administrateur Particuliers